



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU RHONE

Association loi 1901
Siège social : 5, rue Elsa Triolet
69500 BRON

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU RHONE

Association loi 1901

Siège social : 5, rue Elsa Triolet
69500 BRON

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Rhône à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 1 409 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 1 506 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 1 390 sur 1 462 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 4 février 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU RHÔNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 457	1 168	290	511	Fonds propres (avant affectation)	212 820	207 737
Terrains					Report à nouveau	4 607 805	4 327 816
Constructions					Résultat de l'association	1 262 591	336 811
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	48 920	36 006	12 914	9 041	Total	6 083 217	4 872 363
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	3 499	1 660
Autres immobilisations financières	50 015		50 015	50 015	Provisions pour risques		
Total	100 393	37 174	63 219	59 567	Provisions pour charges	11 479	8 628
					Total	14 978	10 288
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 457		1 457	799	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 114		1 114	1 520	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE				378	Fournisseurs	5 606	5 324
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 851		1 851	1 370	Dettes fiscales et sociales	23 709	21 819
Trésorerie	6 061 520		6 061 520	4 844 277	Comptes courants OCCE	1 581	
Charges constatées d'avance	434		434	1 884	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	503	
Total	6 066 375		6 066 375	4 850 228	Produits constatés d'avance		
					Total	31 400	27 144
TOTAL	6 166 768	37 174	6 129 594	4 909 795	TOTAL	6 129 594	4 909 795

OCCE DU RHÔNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 925 077	2 252 339
Ventes de produits	1 408 347	2 032 418
Prestations de service et animations	1 097 590	1 616 286
Subventions d'exploitation	2 357 971	2 896 267
Dons et Mécénat		3 000
Contributions financières		117
Autres produits	165 374	351 949
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 660	
Total	6 956 019	9 152 376
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	982 000	1 413 065
Variation des stocks de fournitures à céder	-657	617
Autres achats et charges externes	4 024 091	6 621 206
Aides financières	1 750	11 920
Impôts et taxes	11 470	11 808
Salaires	80 034	61 637
Charges sociales	32 270	38 947
Cotisations reversées	151 983	148 873
Autres charges	253 734	356 358
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	150 128	150 793
Dotations aux dépréciations et provisions	2 851	2 267
Reports en fonds dédiés	3 499	1 660
Total	5 693 153	8 819 150
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 262 866	333 225
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	42 370	44 777
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	42 370	44 777
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	42 370	44 777
RESULTAT COURANT (I + II)	1 305 236	378 002
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	267 406	268 705
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	267 406	268 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	310 051	309 897
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	310 051	309 897
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-42 645	-41 192
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 262 591	336 811
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	940 170	643 583
Total	940 170	643 583
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	940 170	643 583
Total	940 170	643 583

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU RHÔNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	6 129 594,46 €	4 909 795,03 €
Résultat de l'exercice :	1 262 591,29 €	336 810,80 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	1 506	1 462
dont coopératives et foyers agrégés :	1 409	1 390
dont coopératives et foyers non agrégés :	97	72
Nombre de coopérateurs :	147 723	146 986
Heures de bénévolat du siège départemental	821	747
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	33 367	22 656
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	19	13 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	940 170 €	643 583 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice ne s'inscrit pas dans la continuité de l'exercice précédent du fait de la crise sanitaire intervenue en mars 2020 qui a obligé les coopératives à stoppé leurs activités pendant près de 3 mois.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU RHÔNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.												
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.												
Résultat exercice :	1 262 591,29	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>4 070,80</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 258 520,49</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	4 070,80	pour le siège départemental	1 258 520,49	pour les C.R.F. agrégés
{	d	ont											
}	d	ont											
4 070,80	pour le siège départemental												
1 258 520,49	pour les C.R.F. agrégés												
Autres créances :	1 850,81	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>1 850,81</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	1 850,81	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
{	d	ont											
}	d	ont											
1 850,81	pour le siège départemental												
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs												
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.										
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.													
Autres dettes :	503,02	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>503,02</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	503,02	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
{	d	ont											
}	d	ont											
503,02	pour le siège départemental												
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs												
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.										
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.													
Disponibilités :	6 061 519,87	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>195 194,58</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>5 866 325,29</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	195 194,58	pour le siège départemental	5 866 325,29	pour les C.R.F. agrégés,
{	d	ont											
}	d	ont											
195 194,58	pour le siège départemental												
5 866 325,29	pour les C.R.F. agrégés,												
soit en moyenne environ			4 163,47 par C.R.F. agrégé.										

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	150 128,30	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>5 145,84</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>144 982,46</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	5 145,84	pour le siège correspondant aux amortissements	144 982,46	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
{	d	ont											
}	d	ont											
5 145,84	pour le siège correspondant aux amortissements												
144 982,46	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements												
soit en moyenne environ			102,90 par C.R.F. agrégé.										
Total des produits :	7 265 794,94	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>399 118,11</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>7 162 116,83</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	399 118,11	pour le siège départemental	7 162 116,83	pour les C.R.F. agrégés,
{	d	ont											
}	d	ont											
399 118,11	pour le siège départemental												
7 162 116,83	pour les C.R.F. agrégés,												
soit en moyenne environ			5 083,12 par C.R.F. agrégé.										
Total des charges :	6 003 203,65	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td><td style="font-size: 1.5em;">ont</td></tr> </table>	{	d	ont	}	d	ont	<table border="0"> <tr><td>395 047,31</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>5 903 596,34</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	395 047,31	pour le siège départemental	5 903 596,34	pour les C.R.F. agrégés,
{	d	ont											
}	d	ont											
395 047,31	pour le siège départemental												
5 903 596,34	pour les C.R.F. agrégés,												
soit en moyenne environ			4 189,92 par C.R.F. agrégés										
Résultat net moyen :			893,20 par C.R.F. agrégé.										

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	2,9	2,1
Total	3,9	3,1

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	1260	1215
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	84%	83%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	1 389	1 366
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	23	13
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1 475	1 431
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	8
Participants aux séances de formation (estimation)	150	158

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU RHÔNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 457	1 168	290	511	Fonds propres (avant affectation)	212 820	207 737
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 071	5 084
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	216 891	212 820
Autres immobilisations corporelles	48 920	36 006	12 914	9 041	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	3 499	1 660
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	50 015		50 015	50 015	Provisions pour charges	11 479	8 628
Total	100 393	37 174	63 219	59 567	Total	14 978	10 288
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 457		1 457	799	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 114		1 114	1 520	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE				378	Fournisseurs	5 606	5 324
Autres créances	1 851		1 851	1 370	Dettes fiscales et sociales	23 709	21 819
Trésorerie	195 195		195 195	184 734	Comptes courants OCCE	1 581	
Charges constatées d'avance	434		434	1 884	Autres dettes	503	
Total	200 050		200 050	190 685	Total	31 400	27 144
TOTAL	300 443	37 174	263 269	250 252	TOTAL	263 269	250 252

OCCE DU RHÔNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	295 446	286 623
Ventes de produits	4 161	5 644
Prestations de service et animations	48 310	54 185
Subventions d'exploitation	5 863	13 256
Dons et Mécénat		3 000
Contributions financières		117
Autres produits	217	496
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 660	
Total	355 658	363 320
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 929	3 788
Variation des stocks de fournitures à céder	-657	617
Autres achats et charges externes	82 385	91 744
Aides financières	1 750	11 920
Impôts et taxes	11 470	11 808
Salaires	80 034	61 637
Charges sociales	32 270	38 947
Cotisations reversées	169 867	166 094
Autres charges	1 426	1 276
Dotations aux amortissements	5 146	4 720
Dotations aux dépréciations et provisions	2 851	2 267
Reports en fonds dédiés	3 499	1 660
Total	393 970	396 479
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-38 312	-33 159
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	42 362	44 777
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	42 362	44 777
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	42 362	44 777
RESULTAT COURANT (I + II)	4 049	11 618
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 099	11 082
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 099	11 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 077	17 616
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 077	17 616
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	22	-6 534
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 071	5 084
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	22 578	20 543
Total	22 578	20 543
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	22 578	20 543
Total	22 578	20 543

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de **4 070,80 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 457,16			1 457,16
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	33 683,05	8 797,61		42 480,66
Mobilier de bureau	6 439,58			6 439,58
Immobilisations en cours				
Total	41 579,79	8 797,61		50 377,40

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les acquisitions de l'exercice sont les suivantes : Un ordinateur ASUS UX562FD pour 1 699,94 €, un copieur RICOH IMC 3000A pour 3 995,52 €, un serveur NAS SYNOLOGY pour 1 499,95 € et un IPAD PRO 11 pour 1 602,20 €.

Mises au rebut de l'exercice : Néant.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	946,22	221,34		1 167,56
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	27 033,11	4 280,54		31 313,65
Mobilier de bureau	20%	4 048,47	643,96		4 692,43
Total		32 027,80	5 145,84		37 173,64

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME

15,24

Parts sociales B CME

50 000,00

50 015,24

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Cahiers de comptabilité	48,00
Agendas cycle 1 avec guide	144,00
Agendas cycle 1 <i>Nouvelle version</i>	595,00
Agendas cycle 2	153,00
Agendas cycle 3	260,40
Livrets du maître	157,50
Tampons	<u>98,97</u>
	1 456,87

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 114,00		1 114,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 114,00		1 114,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

6. Autres créances

Organismes Sociaux-Produits à recevoir	56,21
Etat-Subventions à recevoir	<u>1 794,60</u>
	1 850,81

7. Trésorerie

Chèques à encaisser	2 808,01
Crédit Mutuel Enseignant	2 087,43
Crédit Mutuel Enseignant animateur	183,76
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	169 613,48
Crédit Mutuel Enseignant animateur 2 nd Degré	245,00
Livret Bleu CME	13 600,00
Livret Orange CME	100,00
Intérêts à recevoir	6 319,76
Caisse	<u>237,14</u>
	195 194,58

8. Charges constatées d'avance

Orange (du 01/09/20 au 26/10/20)	151,37
Idylis Compta (5/12)	149,50
Idylis Paie (3/12)	89,70
JPA (4/12)	26,67
UNADERE (4/12)	<u>16,67</u>
	433,91

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association : **212 820,45 €**.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS + 19-20 pour coop 174/01	1 360,00	3 499,00	1 360,00	3 499,00
Total	1 360,00	3 499,00	1 360,00	3 499,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	8 628,07	2 851,28		11 479,35
Provisions pour charges	8 628,07	2 851,28		11 479,35
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	8 628,07	2 851,28		11 479,35

Dotations / reprises d'exploitation 2 851,28

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 851,28

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Cogeparc	192,00
Orange	219,32
Ricoh	4,46
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>5 190,44</u>
	5 606,22

6. Dettes fiscales et sociales

Personnel-Rémunérations dues	5 562,01
Urssaf	3 418,00
Mutuelle MGEN Solutions	437,76
Apicil Retraite	958,33
Humanis Prevoyance	151,72
Prélèvement à la Source	249,00
Uniformation	936,10
Etat-Charges à payer	<u>11 996,08</u>
	23 709,00

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale OCCE	826,03
Union Régionale OCCE Rhône-Alpes	<u>755,30</u>
	1 581,33

8. Autres dettes

Frais Président	303,02
Frais Animatrice	<u>200,00</u>
	503,02

9. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	147 723	146 986
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,87 €	0,84 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	295 446,00	286 622,70
Cotisations versées à la Fédération	166 926,99	163 154,46
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	166 926,99	163 154,46

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	2 500,00	
Subventions conseil régional	2 991,00	5 982,00
Subventions communes		4 975,00
Autres subventions	372,48	2 298,64
Total	5 863,48	13 255,64
Dont versées aux coopératives	1 182,48	11 553,64

3. Contributions financières

Néant.

4. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels	469,32
Produits de fermetures des comptes de coopératives	0,62
Produits sur exercices antérieurs	200,04
Cotisations pour exercices antérieurs	<u>429,00</u>
	1 098,98

5. Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles	993,47
Charges sur exercices antérieurs	<u>83,93</u>
	1 077,40

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant.

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bron, de locaux dépendant du groupe scolaire Jean Macé situé 5 rue Elsa Triolet (environ 108 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 821 heures de travail valorisées à 22 578 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	1 497	1 449
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	6 269 804,82	5 000 721,29
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	43 887,13	42 120,30
Montant des impôts dus par l'AD	10 532,91	10 108,87
Montant des intérêts acquis nets après impôts	33 354,22	32 011,43
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%